

Prix d'abonnement : Deux piastres par An, PAYABLE D'AVANCE. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour les Etats-Unis, les frais de poste étant obligatoire jusqu'à la frontière, les abonnés auront à payer trois piastres. PARAIT LE MARDI ET VENDREDI

Le Franco-Canadien

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. BOURGUIGNON, Imprimeur-Propriétaire.

Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50¢
Chaque insertion subséquente 15
Dix lignes, première insertion 67
Chaque insertion subséquente 17
Au-dessus de dix lig. par lig. 7
Chaque insertion sub. par lig. 2

Toutes lettres d'affaires; communications et correspondances doivent être adressées franco au propriétaire du Journal.

La Confédération.

Assemblée Anti-Fédérale à Montréal.

RÉSUMÉ DU DISCOURS DE M. L. LABELLE.

M. Ludger Labelle dit que le but de ces assemblées est de mettre à profit le principe de la souveraineté du peuple, en force jusqu'à un certain degré sous la constitution anglaise, afin de provoquer l'expression libre et indépendante de l'opinion publique, de l'opinion des Canadiens-Français en particulier, à l'égard des projets constitutionnels introduits durant la dernière session. Si dans les circonstances ordinaires, c'est le droit des citoyens de manifester leur opinion, à plus forte raison ce doit être leur droit dans les circonstances importantes. Or le pays est entré dans une crise des plus remarquables. Il doit donc être permis de discuter et d'apprécier la situation. Il me fait peine de voir qu'il y ait un journal français et de mes compatriotes qui prétendent que nous devons nous abstenir de manifester notre opinion, de crainte d'irriter les Anglais. Il ne faut pas être Canadien-Français pour énoncer une pareille prétention. (Bravos.)

Parce que la conquête a eu lieu, est-ce une raison pour nous de renoncer à nos droits? Nous sommes des sujets britanniques et non pas des esclaves. Les Anglais ne se gênent pas, eux, de discuter les sujets qui les intéressent; nous avons le même droit qu'eux, et notre devoir est d'en profiter. [Acclamations.] Nous ne voulons pas empiéter sur les droits de personne, nous voulons simplement conserver ce que nous avons. Nous suivons la ligne de conduite de nos pères, et il suffit de jeter un regard sur notre histoire pour se convaincre qu'ils n'ont jamais commis aucun injustice. L'Angleterre nous a garanti certains droits par les traités, pourquoi ne pas s'en servir, pourquoi ne pas les conserver? [Cris: C'est vrai! c'est vrai!]

M. Labelle explique ensuite ce qu'on entend par fédération et confédération. Il est important de s'entendre sur la portée des mots, avant d'entrer en discussion. Il définit la confédération une alliance entre plusieurs états pour se protéger contre un ennemi plus fort. Or, ce n'est pas un système de confédération, dans le vrai sens du mot, que l'on veut implanter ici. Au reste on ne le peut et ces projets sont un contresens. Nous sommes sous la puissance de la puissante Angleterre; nous n'avons besoin de personne pour nous protéger. Le gouvernement que l'on veut implanter ici se composerait d'un pouvoir qui aurait le droit de gérer toutes les affaires générales et un gouvernement local pour les affaires locales. La fédération des deux Canadas repose sur les mêmes bases.

Avant d'aller plus loin, je tiens à vous dire au nom de mes amis con-

servateurs que nous ne venons pas ici pour servir un parti. Toutes les distinctions et toutes les divisions de parti doivent disparaître. Il ne doit plus y avoir d'autre parti que celui de nos intérêts nationaux. Nous désirons l'union de tous les Canadiens-Français, afin d'empêcher que notre nationalité soit anéantie. [Applaudissements.]

En 1838, l'Angleterre envoya ici un diplomate pour dresser un plan de gouvernement qui mettrait fin aux dissensions et qui préviendrait de nouveaux troubles. Ce fut à la suggestion de Lord Durham que l'acte d'union nous fut imposé, comme c'est encore en conformité de ce rapport que l'on veut nous informer l'union fédérale, puis l'union législative. Lors de l'Union, le Bas-Canada avait une population de 750,000 âmes, et le Haut-Canada de 450,000 âmes, et non-seulement on nous fit l'injustice de nous unir au Haut-Canada, mais on décréta même que les deux provinces auraient droit à un égal nombre de représentants. Cette condition de l'Union nous fut imposée dans le but évident de noyer la race française en Canada, car elle nous mettait sous la puissance d'une majorité anglaise composée des membres du Haut-Canada et de quelques représentants anglais du Bas-Canada.

Eh bien, il arrive aujourd'hui que cette égalité qui nous avait été imposée pour nous perdre, est notre sauvegarde, c'est cette égalité qui nous maintient à flot. Aussi on veut faire disparaître aujourd'hui cette condition de l'égalité. Mais on n'a pas la franchise de nous dire que l'on va nous imposer la représentation basée sur la population; on ne nous dit pas franchement qu'on veut nous détruire. On prend un nouveau moyen détourné; on propose la confédération; on veut changer le système de gouvernement, parce qu'on s'aperçoit que l'égalité est notre sauvegarde. [Cris: honte! honte!]

Lord Durham nous aurait bien imposé la confédération, mais la situation était trop pressante. Il nous fit imposer l'union des deux Canadas, en disant hautement que cela nous conduirait à l'union législative de toutes les provinces. Il dit en tout lettres dans son rapport que c'est l'existence de la nationalité canadienne française qui est la cause de nos difficultés. Il veut donc la faire disparaître, et le grand moyen dit-il, ce sera une union de toutes les provinces. Si quelqu'adversaire nie cela, je puis citer le rapport de Lord Durham, pour le convaincre qu'il en est ainsi. L'union fédérale est le premier moyen qu'il suggère, après l'union des deux Canadas; puis, en troisième lieu il préconise l'union législative de toutes les provinces et compte nous porter par ce moyen le dernier coup et consommé l'œuvre de notre anéantissement. Voilà ce que veut Lord Durham et ce sont ses plans que l'on propose et que l'on veut exécuter (honte! honte! jamais!)

Il ne fut plus question de la confédération jusqu'en 1858. Alors le mi-

nistère Brown-Dorion énonça en se formant le projet d'une union fédérale. Un mouvement d'indignation se propagea en quelques minutes dans la chambre d'assemblée et M. Cartier, qui était dès lors retourné à son fauteuil de ministre, fit preuve d'une indignation réellement nationale. M. Cartier fit alors un discours si véhément, si fort, contre les projets du ministère Brown-Dorion, qu'il entraîna même les amis de M. Dorion à désapprouver ces projets. Eh bien, messieurs, les projets que propose aujourd'hui M. Cartier sont les mêmes que ceux qu'il blâme si fortement aujourd'hui (Cris: honte! honte!)

Bien plus Messieurs, il n'y en a pas un seul parmi vous qui n'ai pas entendu M. Cartier blâmer et condamner de la manière la plus énergique la monstrueuse coalition Brown-Dorion. (Oui! oui!) Il n'y en a peut-être pas un seul parmi vous qui ne l'ait entendu et applaudi lorsqu'il dénonçait M. Brown comme le plus grand ennemi des institutions catholiques et de tout ce qui est français. (Oui! oui! et une voix dit: "Pourquoi il l'a pris avec lui.")

Aussi, je dois dire Messieurs, depuis 1858, jusqu'aux derniers changements constitutionnels, nous avons blâmé cela, mes amis et moi; comme M. Cartier nous avons fait la lutte contre cette monstrueuse coalition, et nous avons tous et toujours flétri et condamné la malheureuse concession, la mesure anti-nationale que projetait M. Dorion et quelques-uns de ses amis. Et c'est avec le concours et l'adhésion, c'est à l'instar même de M. Cartier que nous avons suivi cette ligne de conduite. (Bravos.) Eh bien, nous étions sincères quand nous agissions ainsi, nous étions sincères lorsque nous nous prononcions contre ces projets dans les assemblées publiques. Etant sincères, Messieurs, pouvons-nous ne pas repousser ces projets, pouvons-nous ne pas les condamner, surtout quand M. Cartier, qui a combattu si violemment ces projets, nous a lui-même montré un si bel exemple dans le passé? (Non! non! et bravos.) Pouvons-nous changer de ligne de conduite, parce que MM. Cartier et quelques-uns de ses amis nous proposent les projets qu'ils ont eux-mêmes condamnés? (Non! non!) Je crois qu'il n'y en a pas un seul qui ait entendu M. Cartier blâmer ces projets comme il l'a fait, qui veuille l'approuver aujourd'hui. (Non! non! et bravos.)

Entrons maintenant, messieurs, dans le vif de la question. On nous dit que ces changements sont devenus une nécessité, que la législation se trouve arrêtée, que c'est le système qui est irrémédiable. Je le nie et je prétends que ce n'est qu'une question d'hommes luttant pour avoir les portefeuilles et la haute main sur le patronage. (C'est vrai!) Je vous le demande, je le demande à nos adversaires: quels sont les principes, quelles sont les questions sur lesquelles les Canadiens-français, les rouges et les bleus

aujourd'hui divisés? Il n'y en a pas, messieurs, et je défie qui que ce soit d'en indiquer. (C'est vrai!) Pour ma part, messieurs, j'ai suivi M. Cartier parce que je le croyais plus national que M. Dorion, parce que je le croyais plus attaché que celui-ci à nos institutions catholiques et canadiennes françaises. (C'est comme moi, dit quelqu'un dans la foule.) Je l'ai supporté avec ardeur, parce qu'il avait montré une belle indignation lorsque M. Dorion trahissait le Bas-Canada comme M. Cartier le trahit aujourd'hui. (De toutes parts: c'est bien! c'est bien!) Et j'aurais été heureux de continuer à suivre M. Cartier, s'il n'avait pas failli à ses devoirs et s'il n'avait pas proposé les projets que je repousse encore comme il les repousserait lui-même! il n'y a certes pas si longtemps. (Bravos.)

Je disais donc, Messieurs, que lors des changements constitutionnels, c'était une question d'hommes et non pas une question de principes à propos de changements constitutionnels. Ce n'était tellement qu'une lutte pour les portefeuilles que le ministère fut battu à la dernière session parce qu'un des ministres, M. Galt, ne pouvait rendre compte de la manière dont il avait dépensé une somme de \$100,000. (C'est vrai! c'est vrai!) Ce n'est donc pas le système, Messieurs, qui ne convient pas, ce sont les hommes qui ne se conforment pas à eux-mêmes. Ce sont les hommes et non pas le système que vous devez changer. (Oui! oui! et bravos.)

L'on dit, messieurs, que l'on ne doit pas discuter une mesure constitutionnelle avant de la connaître. Mais la convenance, l'opportunité ou la nécessité de cette mesure et ce qui en est le principe même ne sont-ils pas autant de questions que l'on doit discuter? L'examen de ces points de vue ne suffirait-il pas à de longues et utiles discussions et n'en est-ce pas même assez pour nous permettre de nous prononcer pour ou contre les projets? Mais, il y a plus, messieurs les bases mêmes et de nombreux détails de la mesure de confédération ont été livrés à l'examen public, tant par le mémorandum lu par deux des ministres lors de la dernière session, que par la circulaire semi-officielle qui vient d'être publiée dans les journaux.

Il est donc bien singulier qu'on vienne nous faire une objection que le gouvernement vient lui-même de faire disparaître complètement en faisant publier une circulaire pour faire encore mieux connaître ses projets et nous fournir l'occasion de les discuter. (Plusieurs voix: c'est correct! c'est correct!)

D'après ces documents, messieurs, la législature fédérale se composera de deux chambres, la chambre haute et la chambre basse, et les attributions de cette législature seront les suivantes:

"A l'autorité fédérale ainsi constituée, dit la circulaire officielle, seraient dévolues toutes les questions de commerce, de navigation, du cours monétaire, les questions de banque, de taxes générales, de banqueroute et de lois

criminelles. Elle aurait le contrôle de la milice et de la défense du pays, de la monnaie, des poids et mesures, des phares, des pêcheries de mer, des lettres patentes et des droits d'auteur, de la naturalisation, du recensement, du service postal, de l'immigration, des travaux intercoloniaux, etc."

C'est donc dans la législature centrale que se décideront non seulement les grands intérêts de cette province et des autres provinces, mais même les intérêts les plus chers des Canadiens-français.

Quant aux attributions des législatures locales, elles consisteront seulement en ceci:

Le contrôle des chemins, pont et havres, dit encore la circulaire officielle, (excepté les travaux internationaux,) des pêcheries dans l'intérieur, de l'éducation, des prisons, des hôpitaux et institutions charitables, de l'agriculture, et de toutes les autres affaires locales sera naturellement dévolu aux corps locaux.

Je vous le demande messieurs à quoi serviront les législatures locales, si le gouvernement central à tous les revenus et si nous sommes obligés de nous adresser à lui pour avoir l'argent nécessaire au maintien de nos institutions? (sans doute!) Je vous l'ai dit, messieurs et vous le savez déjà: la représentation sera basée sur la population pour la chambre basse, c'est-à-dire que les haut-Canadiens auront de 10 à 15 membres de plus que nous dans cette chambre; et chaque province enverra un nombre égal de représentants dans la chambre haute, de sorte que nous serons dans une minorité de 3 à 1 dans la chambre basse et de 5 ou 6 à 1 dans la chambre haute. Eh bien! je vous le demande à vous tous: aurons-nous des garanties dans une pareille législature pour nos institutions, nos droits, nos intérêts les plus sacrés et tout ce que les traités nous ont garanti? (Cri général: Non! Non!)

Maintenant, messieurs, parlons d'une autre conséquence de la confédération — la taxe directe. Il faudra sous ce régime que les citoyens soient taxés directement, et je défie mes adversaires de prétendre en présence de cette assemblée que le système fédéral n'entraînera pas la taxe directe. Au reste la chose n'est niée par personne. Cependant il est dit dans le memorandum que le gouvernement central distribuera aux gouvernements locaux une partie des revenus qui servent aujourd'hui à défrayer les dépenses de chacune des provinces respectivement. Eh bien, il est certain que ces fonds, en supposant qu'ils seraient répartis entre les gouvernements locaux, ne suffiront pas pour payer un tiers des dépenses des gouvernements locaux. La différence devra être payée au moyen de la taxe directe, et je vous le demande, messieurs, un système qui produit cette conséquence, sans raison et sans profit, est-il un système acceptable? (Presque toute l'assemblée dit: Non! Non!) Et quel sera l'effet de la confédéra-

FEUILLETON.

POUR PARVENIR.

LEGENDE PAR

J. T. de Saint-Germain.

II.—EN CHEMIN DE FER.

(Suite.)

"Mon ami, dit-il au mécanicien avec une certaine dignité, d'après le récit qui m'a été fait, car je n'ai pas eu le bonheur d'être témoin de votre belle action, vous vous êtes conduit tout à l'heure avec courage et énergie. Je crois être l'interprète de tous les assistants (et il regarda l'auditoire) en vous donnant ici cette marque d'approbation et d'estime; ma fortune ne me permet pas de vous offrir une récompense digne de vos mérites, et d'ailleurs la récompense est dans votre cœur; acceptez cependant cette pièce d'or; et si l'avance pour apporter son offrande au mécanicien, qui était resté sur la locomotive.

"Mille remerciements, monsieur, dit le mécanicien en saluant avec politesse et en rapprochant sa main du bouquet de fleurs; mais on vous a devancé, je suis déjà payé. — Dites-nous au moins votre nom, brave jeune homme, reprit Richard en serrant sa pièce dans son porte-monnaie. — Il faut que

de telles actions soient connues, j'ai peut-être le moyen de vous être utile.

— C'est un bon hasard, dit simplement le jeune homme, qui commençait à être embarrassé des regards de la foule; — mais ce n'est pas une belle action. En tous cas, si vous voulez nommer l'auteur, ajoutez-il en regardant Margot, demandez le nom de la personne qui a su m'avertir si à propos en s'exposant elle-même, car je ne voyais pas le jeune enfant; sans ce signal que j'ai aperçu à temps, tout était perdu. Puis il salua en souriant et, sautant avec son bouquet à la main de l'autre côté de la voie, il échappa aux regards des assistants.

Des applaudissements accueillirent ce dénouement, et les voyageurs se dispersèrent sur l'invitation du préposé.

"Il est à remarquer, disait à sa fille M. Richard en descendant, il est à remarquer que l'industrie, le travail, l'application, la présence du danger, aiguissent l'intelligence et élèvent l'esprit. Voilà un jeune homme qui appartient évidemment aux classes inférieures de la société; eh bien! que lui manque-t-il? politesse, modestie, facilité d'élocution, convenance, courage, générosité, figure agréable, il a tout pour lui. Cherchez au contraire, même dans les classes élevées, ce que deviennent les jeunes gens livrés au découragement et aux désordres qui en sont la suite, et vous donneres les préférences au modeste travailleur. Mais il est temps d'aller rejoindre notre cher Roland; nous reprendrons plus tard ce sujet.

Marguerite avait écouté le discours de

son père, et elle était presque de son avis. Elle pensait bien qu'elle avait été un peu vite en donnant un mouchoir et des fleurs à un homme qu'elle n'avait jamais vu; mais, se disait-elle aussi pour se rassurer, ce n'est pas à lui que je les ai données, c'est au sauveur de l'enfant; quant à lui, je ne le reverrai jamais." Et aussitôt elle se mettait involontairement à penser que le jeune homme tenait sans doute en ce même moment ses fleurs encore fraîches et qu'il se disait de son côté: "Ce n'est pas à moi qu'elle a donné ces fleurs, c'est au sauveur de l'enfant; quant à elle, je ne la reverrai jamais." Voilà, n'est-il pas vrai, tout ce qu'il en faut pour occuper deux jeunes têtes? car il n'y a pas en ce monde un meilleur lien que celui d'une bonne œuvre accomplie en commun, comme aussi il n'y a pas de plus vif désir de se revoir que celui qui naît de la difficulté de se rencontrer.

Pendant que M. Richard philosophait et que Margot rêvait, madame Vernier avait réuni les bagages et retenu une voiture qui transporta bientôt les trois voyageurs chez Pierre Roland, qui les attendait.

III.—LE COFFRE-FORT.

M. Richard et sa fille furent accueillis avec la plus aimable cordialité; ils se mirent à table et soupèrent avec Roland, pendant que madame Vernier mettait la dernière main aux apprêts de l'appartement de l'entresol.

Roland trouva moyen de congédier l'officieux Martial; il fut plein de prévenances

pour le père et pour la jeune fille, il exprima à M. Richard tout le plaisir qu'il se promettait de ce bon voisinage, tout le désir qu'il avait de le servir, et le pria seulement de vouloir bien passer pour le véritable locataire de l'appartement de l'entresol et pour le propriétaire du mobilier, ayant dit, des motifs particuliers pour ne pas occuper de lui en ce moment et pour ne pas parler d'une petite succession qui lui était échue.

Ce ne fut pas sans quelques scrupules que le professeur de philosophie consentit à altérer en quelque chose la vérité; mais comme il s'agissait d'obliger son meilleur ami (en obtenant gratis l'avantage d'une résidence à Paris, qu'il souhaitait depuis longtemps pour ses travaux littéraires,) il n'eut pas de peine à transiger avec sa conscience, et il promit une entière discrétion.

L'arrivée de M. Richard fit une certaine sensation dans la maison de la rue de Labruyère. — M. Major, le concierge, s'inclina et témoigna pour lui une grande considération. La femme du concierge fut encore plus expansive; elle disait que mademoiselle était la plus belle personne du monde, ce qui ne gêne rien, même pour un millionnaire. Madame Vernier eut sa part de la bienveillance universelle et fut l'objet de toutes sortes de prévenances.

M. Richard était touché de l'affabilité et des égards de ces bonnes gens. Nouveau venu dans cette maison il admirait le progrès de la moralisation dans les classes inférieures; il attribuait bien un peu l'accueil

qui lui était fait à l'amitié que lui témoignait Pierre Roland, mais il ne savait pas qu'un généreux *denier à Dieu*, offert au concierge de la part du nouveau locataire, lui ouvrait les grandes entrées; il ne savait pas que les indications de Martial avaient donné une haute idée des richesses que M. Richard voulait en vain dissimuler par sa simplicité et sa bonhomie, et qu'enfin, pour ont dire, on avait visité eu cachette, pendant l'emménagement et avec la permission de Martial, le monumental coffre fort, bardé de fer et d'acier ciselé, qui avait été fixé au sol et au mur par de puissants écrous, et qui devait contenir dans ses vastes flancs les millions de M. Richard.

La gentille Margot, avec sa grâce et sa politesse n'eut pas de peine à conquérir entièrement des cœurs si bien prévenus en sa faveur. La simplicité même de son costume tournait à son avantage et pour emprunter un mot de madame de Staal-Delaunay, elle était parée de tout ce qui lui manquait.

"Voyez, disait on dans les salons tenues régulièrement chez madame Major, tribunal jugeant en dernier ressort, et dont aucun locataire ne peut renier la compétence; voyez, elle roule sur l'or et elle est simple comme bonjour. Cette belle Marguerite, elle épousera peut être un duc et pair, et on l'appelle Margot (notes que la fille de madame Major s'appelait Olympe.)

— Ce que c'est que l'avarice! Son père pourrait la parer de soie, de velours, la couvrir de diamants; eh bien, elle paraît tout heureuse avec sa petite robe grise;

Non au point de vue religieux? Je vous le répète, dans la législature fédérale, nous serons dans la proportion de 1 contre 3 dans la chambre basse et de 1 contre 6 ou 7 dans la chambre haute. Il n'y a dans tout le Haut-Canada qu'un seul représentant catholique, car les 300,000 catholiques qui s'y trouvent sont tellement dispersés que dans les élections ils ne peuvent se coaliser pour élire un représentant appartenant à leur foi religieuse. Dans les provinces d'en bas, il n'y a que quelques représentants catholiques, de sorte qu'il est bien ridicule de la part des partisans de la confédération de venir nous dire que nous trouverons de puissants auxiliaires dans les populations catholiques des provinces d'en bas, en tant que leur action s'exercera sur le gouvernement central. Vous voyez donc dans quelle écrasante minorité nous nous trouverons, au point de vue religieux comme à tous les autres points de vue. (Où! où!) Mais on nous dira peut-être que les questions religieuses ne seront pas du ressort du gouvernement central. Il devrait en être ainsi, mais on sait que la chose est à peu près impossible. On sait qu'une étincelle suffit quelquefois pour enflammer les préjugés et pour causer des troubles religieux. D'un autre côté, Messieurs, avec le système actuel même, n'avons nous pas vu les Anglais du Bas Canada se réunir aux Anglais du Haut-Canada et réussir à faire passer une loi de divorce. (C'est vrai!)

Eh bien! messieurs, qui les empêchera de se coaliser, sous le régime de la confédération, pour compromettre l'existence de nos institutions religieuses et épiétrer même sur tous nos droits? Pour ma part, je n'ai aucun doute que ce sera l'une des conséquences de la confédération, et je ne pense pas que vous puissiez en être satisfaits. (Non! Non!)

Mais on nous dit: C'est bien beau de parler de cette question au point de vue national et religieux, mais ce n'est pas très-pratique. Je dis que ces deux considérations doivent passer avant toutes les autres; mais j'ai d'autant moins d'objection à traiter la question au point de vue matériel, que nous devons être opposé à la confédération à ce point de vue, non seulement comme Canadiens-Français, mais aussi comme Bas-Canadiens. Sur ce point, il ne peut y avoir de différence d'opinion entre nous et nos concitoyens d'origine différente; car leurs intérêts sont nécessairement les nôtres.

M. Labelle démontre alors que les revenus du Canada étant beaucoup plus considérables que ceux des provinces d'en bas et des régions du Nord-Ouest, et le Canada étant couvert de travaux publics, tandis que, les autres parties de la confédération projetée en sont presque dépourvues, nos revenus seront appliqués non pas à améliorer notre condition matérielle, mais à mettre les autres provinces au même niveau que nous. De plus, nous aurons à payer les dépenses de deux législatures, de deux exécutifs, etc., etc., au lieu d'une législature et d'un exécutif, comme aujourd'hui. Il faudra plus d'employés publics, plus d'éclat, plus de brillant: enfin vous comprenez tous, messieurs, que les dépenses seront non-seulement doublées, mais peut-être triplées. (C'est clair!)

M. Labelle traite ensuite la question au point de vue commercial. L'on prétend qu'à ce point de vue, la confédération nous offrira de grands avantages. Ce sera tout le contraire, et comme sur ce point vous auriez peut-être raison de

ne pas vous en rapporter entièrement à mon témoignage, j'invoquerai une opinion dont ni mes adversaires ni moi ne pouvons contester la valeur et le poids; j'invoquerai l'opinion de M. John A. McDonald lui-même, le chef de la partie haut-canadienne du ministère. Or, M. McDonald a lui-même déclaré, au dîner d'Halifax, que le chemin de fer intercolonial devra se faire dans le cas où la confédération aura lieu et que l'effet de l'existence de ce chemin de fer serait de faire d'Halifax l'entrepôt du commerce de l'Ouest, que les villes de Montréal et de New-York se partageraient aujourd'hui. — Une voix: M. Cartier ne l'a pas relevé. — M. Labelle: Non! — La même voix: C'est un gentilhomme! (Rires et bravos.)

M. Ludger Labelle résume alors succinctement son discours, et répond à cette objection; mais que voulez-vous donc, puisque vous ne voulez pas de la confédération. Je crois avoir établi, à la satisfaction de tous, que des changements constitutionnels n'étaient pas nécessaires dans les circonstances où l'on a énoncé les projets en question. Ce que les Canadiens-français doivent désirer, c'est que ceux qui font de notre politique une question d'intérêt, d'ambition ou de rancune personnelle, soient ramenés à la raison ou mis de côté, et que le système actuel fonctionne comme il doit fonctionner. Nous préférons sans doute le rappel de l'Union et un traité purement commercial, ainsi qu'une alliance militaire, à l'union actuelle; mais sachant combien il serait difficile de l'obtenir nous devons faire tout en notre pouvoir, nous, canadiens-français pour faire fonctionner le système actuel à l'avantage des deux sections de la province. Car nous ne voulons que la conservation des droits qui nous sont garantis par les traités: rien de plus, mais aussi rien de moins. (Applaudissements.)

M. Labelle démontre ensuite que la législature actuelle n'ayant pas été élu pour faire des changements constitutionnels, elle n'a pas le droit de les imposer au pays et qu'en justice ces projets doivent être soumis directement aux intéressés, par un appel direct au peuple. Il démontre également que ce serait la plus criante des injustices si l'on n'appliquait pas à ces mesures le principe de la double majorité, sans lequel la plupart des représentants du Haut-Canada, unis à quelques-uns des représentants anglais du Bas-Canada et de quelques traités parmi les membres Canadiens-français, pourraient nous imposer une mesure dont la majorité de notre population ne voudrait pas.

M. Labelle termine en appelant de nouveau au patriotisme des Canadiens-Français et les engage à mettre de côté tout esprit et toute rancune de parti pour juger avec sagesse les grandes questions du jour et former l'union nationale si nécessaire en ce moment. (Applaudissements prolongés.)

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 4 OCTOBRE 1864.

LES CHARTIERS ET LE GRAND-TRONC.

Les feuilles de Montréal nous apprennent que la classe charretière lassée de la tyrannie que font peser sur elle, les gros Messieurs du grand Tronc, a adopté pour se défendre une tactique qui ne manquera pas de tourner au détriment de ses adversaires. On lit dans l'Ordre d'hier:

La grève des charretiers continue toujours; depuis cinq jours il est impossible de voir un seul d'entre eux dans les rues autrement qu'en chômage. Dans les journées de vendredi et de samedi on en voyait plusieurs groupés sur les quais. Nous nous hâtons d'ajouter, à leur honneur, que la paix publique n'a pas été troublée un seul instant.

Pour montrer la louable union qui existe entre les membres de cette classe industrielle, nous devons rapporter un fait qui est parvenu à notre connaissance. Les plus aisés d'entre eux se sont cotisés ensemble pour pourvoir aux besoins de ceux de leurs confrères que l'absence de travail pourrait gêner pour leur entretien et celui de leurs familles. De cette manière, il y a tout lieu de croire que la grève durera tant que la Compagnie du Grand-Tronc n'aura pas cédé. Mais cédera-t-elle? Nous inclinons à la croire, en voyant l'initiative que viennent de prendre les marchands importants de Montréal en faveur des charretiers.

Vendredi matin, les principaux d'entre eux se sont réunis en la Chambre du Commerce, et, après une longue discussion, ils ont adopté une résolution nommant un comité de douze marchands chargé de se rendre auprès du Directeur du Grand Tronc pour le solliciter de remettre en force le système de 1862. D'après ce système le fret et le voiturage sont chargés séparément, ce qui permet aux marchands d'employer les charretiers qu'ils veulent. Aussitôt que nous saurons le résultat de l'entre vue, nous le ferons connaître à nos lecteurs.

En attendant, tout en approuvant la grève des charretiers que nous trouvons très juste, et surtout la manière paisible dont elle est conduite, nous déplorons les conséquences qui s'en font déjà sentir. Le port est dans un état d'inactivité doublement déplorable dans la saison actuelle; les quais regorgent de bois qu'il est impossible de faire charroyer, et les bateaux de Québec partent sans provisions: le commerce, en un mot, est nul. Voilà un des nouveaux bienfaits de la compagnie du Grand-Tronc pour la cité de Montréal.

Une seule maison, ajoute la Gazette de Montréal, par suite de la grève des Charretiers, a manqué la livraison de 2,000 barils de fleur.

Colonisation.

Nous apprenons avec bonheur, dit M. Lancôt, l'un des rédacteurs de l'Union Nationale, qu'un grand nombre de nos compatriotes, établis aux Etats Unis avant ou depuis le commencement de la guerre civile, reviennent aux Canada. Nos lecteurs se rappellent l'application que faisait il y a quelque temps 150 canadiens, de l'Etat de New-York, à la société de colonisation de Montréal. Et bien, onze pères de familles dont plusieurs arrivaient de l'Etat de Vermont, se sont adressés au bureau de cette société ces jours derniers, dans le même but. Ils étaient munis d'une lettre de recommandation du curé de la paroisse natale de ces braves gens. Nous reproduisons cette lettre avec plaisir d'un journal de ce matin. En présence de ce mouvement nous devons donc faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour donner à la société de colonisation les moyens de mener à bonne fin cette heureuse tendance des Canadiens établis aux Etats-Unis, à revenir au Canada. Que les listes de souscriptions se couvrent de signatures, que

notre clergé patriotique organise dans toutes les campagnes des succursales de la société de colonisation! Jamais le temps n'a été plus favorable à l'action du patriotisme. Si chacun fait son devoir, nous aurons bientôt obtenu de grands résultats.

Voici la lettre dont il est question plus haut.

"MONSIEUR, Je vous adresse plusieurs Canadiens qui reviennent des Etats, et qui désirent s'établir dans nos townships. Ce sont de braves gens qui aiment toujours leur pays. Je vous les recommande donc, assuré d'avance que vous ferez tout possible pour les aider.

"Grand nombre d'autres, actuellement aux Etats, n'attendent que pour effectuer leur retour et se fixer dans leur cher Canada, qu'une occasion favorable. Ils désirent surtout savoir s'ils peuvent compter sur l'aide de votre bureau, pour s'établir dans leur pays. Si cette première colonie de Canadiens est encouragée, comme elle le mérite, je n'ai aucun doute qu'elle ne soit suivie bientôt de plusieurs autres, non moins désireuses de reformer ici de nouveaux établissements.

"En favorisant donc les Canadiens que je vous envoie, vous ferez plus qu'une bonne œuvre ordinaire; vous rendrez un immense service au pays. Ces considérations seront de quelque poids auprès de vous, je l'espère, et vous engageront à hâter le mouvement qui se manifeste de plus en plus pour la colonisation. Agréés, etc.

"23 sept. 1864."

ASSEMBLÉES ANTI-FÉDÉRALES.

En dépit de petites critiques du Canadien, les membres du comité national ont convoqué à Montréal plusieurs assemblées publiques pour connaître l'opinion du peuple sur la confédération. Nous sommes heureux de pouvoir constater que les mille personnes qui à différents temps ont assisté à ces réunions se sont unanimement prononcées contre les projets anti-patriotiques du ministère actuel; à la dernière de ces assemblées, plusieurs partisans de la confédération ont été invités à discuter la question: nous regrettons de dire que ces Messieurs se sont rendus à cette invitation tout en se faisant une stricte devoir de passer la grande question sous silence pour parler de tout autre chose. Nous publions sur notre première page le discours prononcé par M. Labelle en cette circonstance.

Nous apprenons que toute la force volontaire de cette ville doit partir demain matin pour Chambly, où l'infanterie doit s'exercer au tir, et la cavalerie aux différentes manœuvres de cette arme. L'infanterie sera commandée par le Major Marchand et la cavalerie par le capt. DesRivières, et le tout sous le commandement du Major Fletcher, major de Brigade du district No. 6. La compagnie du capt. Cadieux de St. Luc doit aussi faire partie de l'exercice. Hâtons-nous de dire que cette expédition est un drill en forme et non pas un picnic; toute la journée sera passée sous les armes, et employée aux différents exercices si propres à former nos volontaires à la vie des camps. On nous prie de demander de la part des volontaires, un full muster.

Nouvelles de la Guerre.

Washington, 1er octobre.—Au major général Dix.—Nous venons de recevoir les dépêches suivantes du général Sheridan, qui détaillent ses mouvements depuis son dernier rapport: Harrisburg, 29 sept., 7.30.—Au lieutenant-général Grant, à City Point.—Dans ma dernière dépêche, je vous ai informé que je suivais Early de si près à New-Market.—en même temps que la cavalerie pour le tourner et le prendre en flanc,—qu'il a abandonné la vallée et pris la direction des montagnes,

en traversant Browns Gap. J'ai continué la poursuite jusqu'à Port Republic, où j'ai détruit 75 wagons et 4 caissons. J'ai renvoyé Torbett à Staunton avec la cavalerie de Wilson et une brigade de Merritt. Torbett est entré à Staunton le 26 et a détruit une grande quantité d'effets du gouvernement,—harnais, selles, outils, biscuits, fleur, etc.—Il s'est ensuite rendu à Waynesboro, où il a détruit le pont de fer sur la branche sud de la Shenandoah, à 7 milles de la station, la gare du chemin de fer, la tannerie du gouvernement, et une grande quantité de cuir, de farine, etc.

Je suis sous l'impression que la plus grande partie des troupes laissées par Early ont traversé les montagnes à Charlottesville, que la division de Klersaw est venue à leur secours et qu'elles sont arrivées à Waynesboro en suivant le flanc des montagnes. Je fais chaque jour 30 ou 40 prisonniers qui descendent des montagnes pour se remettre en mes mains. D'après des autorités les plus dignes de foi, l'armée de Early a été complètement démoralisée et dispersée. Kershaw n'avait pas atteint Richmond, mais il était dans le voisinage de Gordonsville lorsqu'il a reçu ordre de rejoindre Early. La destruction des grains et des fourrages à Staunton cause une perte irréparable à l'ennemi; ils étaient nécessaires au soutien de l'armée de Early. Dans le bas de la vallée, tout est envoyé à Richmond pour l'armée de Lee.

D'ici à Staunton, il y avait en abondance des grains et des fourrages.

P. H. SHERIDAN, Major général.

Harrisburg, Virginie, 26 sept., 1 h. p. m.—Au lieutenant-général Grant.—Je vous répète par les journaux que le 19e corps est arrivé tard à la bataille de Winchester. J'ignorais tout-à-fait cela avant de l'avoir vu dans les journaux. Ce rapport a été fait par Shelby. Je désire vous faire connaître qu'il est inexact, et que ce correspondant a été arrêté par mon ordre dans une occasion précédente, pour avoir transmis de faux rapports.

P. H. SHERIDAN.

New York, 2.—Voici comment le correspondant du Herald rend compte des opérations du 10e corps d'armée, qui forme l'avant-garde de la colonne lancée contre Richmond. Le 28 septembre, à 3 heures p. m., nous levions le camp, et après une marche forcée nous traversions le lendemain, avant le coucher du soleil, la rivière James. A Deep Bottom, nous rencontrâmes l'ennemi: nous continuâmes d'avancer tout en tirant à travers champs jusqu'au chemin de New-Market, où l'ennemi occupait une position retranchée sur les hauteurs voisines. Cette position était d'autant plus formidable qu'elle était couverte de tailles à-peu-près impénétrables. L'honneur d'enlever cette position fut accordé aux troupes de couleur du général Paine. Leur charge fut un des plus beaux faits d'armes de la journée. Elles s'avancèrent hardiment, le front haut, sous un feu horriblement meurtrier, et balayèrent tout devant elles. L'ennemi fut mis en déroute sur le chemin de Richmond.

A trois milles au-dessus de New-Market, l'ennemi avait des retranchements où il espérait pouvoir s'abriter et se rallier, mais le général Birney ne lui en donna pas le temps. Il fut rejeté au-delà de cette première ligne de retranchements, et parvint à se rallier derrière une autre ligne de retranchements qu'il avait à deux milles de là. Ces retranchements, d'un caractère tout particulier, se composaient d'une succession d'épaulements placés à de courtes distances les uns des autres, et armés de grosse artillerie. Il était impossible d'enlever d'un seul coup ces retranchements, qui se trouvent sur le chemin de New-Market, au-delà de Laurel Hill, et le général Birney résolut donc d'enlever ceux qui se trouvaient immédiatement devant lui. L'assaut fut donné à 2 heures; nos hommes s'avancèrent en chantant sous une pluie de bombes et de mitraille qui balayait la route. Chacun de ces petits forts était entouré d'une tranchée de 8 pieds de profondeur, traversée par des ponts-lévis que l'ennemi avait nécessairement relevés, et il nous fut impossible de nous en emparer.

mais tout lui reviendra un jour, et elle n'en sera pas plus fière.

—En attendant elle ne passa jamais sans saluer et sans avoir quelque chose d'agréable à dire.

—Ce n'est pas comme cette princesse de madame de Hautmanoir, la locataire du troisième, qui n'a pas de millions, mais qui passa sans vous regarder, à moins qu'elle n'ait quelques mauvais compliments à vous faire.

L'aimé encore mieux l'avare qui ne se vante pas de son argent que l'intriguant qui se vante de celui qu'il n'a pas.

Tels étaient à peu près les propos échangés dans la loge de madame Major; mais les interlocuteurs ne songaient pas que si le coffre-fort avait été transporté de l'entre-sol au troisième étage, madame de Hautmanoir aurait joué d'une plus haute considération, et M. Richard eût été traité avec protection, au lieu d'être entouré de tous les respects. Ainsi Roland avait fait preuve d'une grande expérience en donnant avant tout un coffre-fort à l'ami qu'il voulait voir bien accueilli dans la grande ville, et nous recommandons l'acquisition de ce meuble à toute personne qui aspire à quelque succès dans le monde.

Les premiers jours se passèrent en soins divers pour compléter l'installation du ménage, sous la direction de madame Vernier, Roland, toujours très occupé, vivait de son côté; et quelquefois on se réunissait le soir pour prendre le thé. M. Richard avait pris possession de son cabinet; il ne trouva pas pour ses manuscrits une place plus rassu-

rante que le solide coffre-fort; il y enferma son trésor (des moralités) et son recueil des belles actions; la dernière page était consacrée au jeune mécanicien dont il n'avait pas encore pu découvrir le nom dans les bureaux du chemin de fer.

Grâce à la sollicitude de Roland, Margot, qui était musicienne comme tout le monde, trouva dans sa chambre un piano moderne qui ne faiblit pas partie du mobilier de la vieille baronne, et de livres encore plus amusant que le Trésor des Mordistes. Le dessin avait été aussi pour elle une grande ressource à la campagne; elle avait apporté tout son attirail d'artiste, albums, croqueuses, pastels; et dans ses heures de loisir, pendant que M. Richard faisait de longues séances, non à la Bourse comme le prétendait Martial, mais dans les bibliothèques publiques, Margot s'amusa à dessiner, de mémoire, différents sites, parmi lesquels on retrouvait la station des Eglantines. On aurait même trouvé sur son album un bouquet de fleurs des champs noué avec un mouchoir brodé; l'avait elle fait avec tant de soin, par plaisir, pour se rappeler une heureuse journée, ou par humilité, pour s'excuser d'une faute? L'eût-elle Margot ne les avait pas elle-même.

IV.—LE SPHINX.

Madame de Hautmanoir, dont nous avons entendu le nom en passant devant la loge de madame Major, sera peut-être mêlée aux divers incidents de cette histoire, et il est nécessaire de faire connaître ici en quelques

traits les antécédents de ce nouveau personnage et de signaler l'apparition de cet astre que nous verrons graviter autour du coffre-fort, conformément aux lois de l'attraction.

Madame de Hautmanoir, encore jeune, était restée veuve avec un fils, objet de toutes ses espérances, et pour lequel elle avait toutes les ambitions. Il fallait que cette tendre mère estimât bien haut la vie et le crédit bien durable pour aventurer son fils Maxime dans toutes les épreuves par lesquelles elle l'avait passer pour essayer de le faire arriver à la gloire ou à la fortune. Elle avait montré, pour elle-même, dès sa plus tendre jeunesse, cette volonté inflexible de parvenir. Elle était bien l'expression de ce siècle où l'égalité qui est dans les lois, mais non dans les mœurs, inspire à tous le désir immédiate de s'élever au-dessus de sa sphère, de sortir de sa classe; comme si chaque classe n'avait pas son honneur. Parvenir, était pour elle le mot par excellence, et pour parvenir tous les moyens lui paraissaient acceptables. "En ce monde il faut un doigt d'intrigue," disait-elle quelquefois dans ses moments d'épanchement.

Elle appartenait à une famille très-simple et elle avait porté un nom si vulgaire qu'il ne peut plus en être question quand on s'appelle madame de Hautmanoir. Ses parents, se conformant à une coutume qui amène plus de déceptions que de résultats heureux l'avaient fait admettre dans l'atelier d'un peintre célèbre qui tenait une classe de da-

mes, et où les élèves faisaient de la grande peinture.

Autant il est convenable pour une jeune personne de dessiner agréablement et de peindre des paysages ou des fleurs, autant il est embarrassant et périlleux, pour mille raisons, d'aborder la grande peinture. Mais c'est une tentation si séduisante! il ne faut ni titres ni diplômes, l'attend le bras à tous; pourquoi ne serait-on pas une Rosa Bonheur, une madame O'Connell? Et pourtant si l'on comptait, d'un côté, le petit nombre d'artistes véritables qui sortent de ces écoles, et de l'autre toutes les prétentions qui en résultent, on renoncera à peu à ces académies dont les élèves impuissants assigent chaque année les portes de nos expositions. La maison est abandonnée; les pauvres mères, loin de trouver du secours dans leurs filles, les accompagnent à l'atelier et succombent à la peine. On perd le goût des occupations domestiques et on arrive à faire, en présence des curieux, une copie au Louvre ou au Luxembourg, œuvre imparfaite dont il est souvent difficile de tirer parti; ce qui n'empêche pas que dans les plus petits ménages on entende dire avec orgueil: ma fille sera artiste.

C'est ce qu'avait dit la mère de madame de Hautmanoir. La jeune Arabelle eût quelques succès dans l'atelier du peintre. A cette époque, elle était éblouissante de fraîcheur, sinon de beauté; ses cheveux cendrés tombaient en longues spirales sur son sein; elle était languissante, sentimentale, récitait des poésies et des histoires d'amour;

mais, en peinture, elle avait plus de savoir-faire que de savoir.

Ses compagnes l'avaient surnommée le Sphinx, car elles ne pouvaient se rendre compte de ses moyens de réussir, et elle était pour tous une énigme. Appartenant à une famille d'artistes, elle avait horreur du vulgaire, et sa mère avait l'air de sa femme de chambre; sans fortune, elle avait une tournure d'infante; sans relations dans le monde, elle ne parlait que du grand monde; sans savoir l'anglais, elle mêlait quelques mots d'anglais dans ses discours et trouvait que cela faisait bien; sans talent véritable, elle obtenait quelquefois des succès. Si bien que le prestige de sa grande tournure, de sa jeunesse, de son teint éclatant, de son art et de tous les talents accessoires que son habileté avait mis en jeu, séduisaient un amateur de peinture, gentilhomme un peu fleur passé, qui était un des habitués de la maison du peintre.

La perspective de s'appeler madame de Hautmanoir, quand on a répondu pendant vingt ans au nom d'Arabelle C..., cela valait bien la peine de quelques oillades, de quelques poésies languoureuses. Il s'entend qu'avant la dernière strophe de ces poèmes champêtres, la bergère était morte d'amour. "C'est un fait véritable," ajoutait Arabelle, d'une voix convaincue. M. de Hautmanoir ne put se méprendre sur les tendres sentiments qu'il avait inspirés à miss Arabelle; il fut subjugué par tant de talents, et d'at-

[La suite au prochain numéro.]

Pendant que nous étions ainsi engagés, la cavalerie de Kantz se rendait jusqu'aux portes de Richmond, où il lui aurait été facile d'entrer. Le fait ayant été rapporté au général Butler, il expédia au secours de Kantz une division d'infanterie, qui arriva sans rencontrer d'opposition jusqu'aux portes de la capitale. Dans l'intervalle, Kantz, qui avait occupé les faubourgs de la ville, s'était retiré, et la division envoyée à son secours revint au camp. Bien que nous ayons été arrêtés à Laurel Hill, notre expédition est loin d'être terminée.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les actions de la compagnie télégraphique de New-York, Grand Occidental et Atlantique ont monté de 2 p. cent.

On ne croit pas à Paris à la venue d'une entrevue entre les souverains de France, de Russie et de Prusse.

L'Intelligence de Paris dit qu'il semble certain qu'une entente a eu lieu entre la France et l'Italie pour régler la question romaine.

Le Czar des Russies devait rendre visite à Napoléon le 2 à Swalbach.

Espagne. — Le ministre espagnol se compose comme suit : Président du conseil, Narvaez; ministre de la guerre, Cordova; ministre des finances, Barganollana; ministre des affaires étrangères, Lenteor; ministre de l'intérieur, Gonzalo Bnulo.

On a défendu de faire circuler des pétitions dans le Schleswig afin d'empêcher ses habitants de réclamer contre la séparation de cet Etat d'avec le Danemark.

L'empereur d'Autriche est parti pour la Hongrie dans un but militaire.

La presse de Turin discute la question du transfert de la capitale italienne à Florence. L'opinion est d'avis que si cela peut avancer la solution de la question romaine, le gouvernement ne doit pas s'y objecter.

Le 19, le roi a ouvert les chambres hollandaises.

Le Danemark est prêt à payer une somme d'argent en compensation des réclamations des duchés contre les propriétés de l'Etat. Les puissances allemandes ont repoussé la demande du Danemark de ne pas avoir à soutenir les armées alliées dans le Jutland.

Le gouvernement égyptien vient de conclure un emprunt de 125 millions avec la maison de Oppentern, rachetable dans 15 ans.

Le steamer Peruvian parti de Liverpool le 22 se, tembre est arrivé à la Pointe aux Iles le 1er du courant.

Le Kear-age, de la marine fédérale, était parti en croisière de Fayal le 1er septembre.

Les dernières nouvelles américaines ont eu l'effet de faire baisser l'emprunt confédéré de 6 pour cent dans l'espace d'une semaine.

Italie.—Le London Morning Post confirme la nouvelle relative au nouveau traité entre la France et l'Italie. Il va jusqu'à dire que la convention a été signée et qu'elle comporte l'évacuation de Rome par l'armée française—qui devra s'effectuer graduellement dans le cours des deux années qui vont suivre.—l'engagement par le roi d'Italie de conserver intactes au souverain pontife le domaine de l'église tel qu'il existe aujourd'hui et de ne pas aider en aucune manière ce parti qui s'intitule le parti de l'action; enfin que le siège du gouvernement sera transféré à Florence.

La presse française demande des renseignements à ce sujet au Moniteur officiel.

Le parlement italien s'assemblera le 2 octobre.

Une démonstration hostile au ministère a eu lieu à Turin. Elle se composait de jeunes gens qui après avoir paré dans les rues, se sont dispersés sans faire plus de tapage.

Espagne.—Dans une circulaire, aux gouverneurs civils le ministère de l'intérieur leur recommande de traiter sur un pied d'égalité les différents partis politiques de l'Etat, et de maintenir l'ordre à tout prix.

Grèce.—L'assemblée nationale a décrété l'abolition du sénat. Il n'y aura maintenant qu'une seule chambre.

Faits Divers.

L'acte du timbre passé durant la dernière session concernant le paiement des honoraires au greffe des cours de justice est entré en force samedi dernier.

Un détachement d'hommes de la police de Québec a été envoyé à Richmond, afin d'y arrêter au passage ceux qui partent de Québec avec des matelots déserteurs qu'ils vont trafiquer aux Etats-Unis comme substituts.

Le steamer Queen Victoria a dû partir samedi dernier pour les provinces maritimes afin d'amener à Québec les délégués qui doivent assister à la convention des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, qui doit s'ouvrir à Québec lundi prochain.

Les journaux nous apprennent que deux des délégués à la conférence qui doit avoir lieu à Québec le 10 du courant sont arrivés en cette ville. Ce sont l'Hon. F. C. Carter, président de la chambre d'assemblée et l'Hon Ambrose Shea, M. P. P. et chef de l'opposition. La Gazette dit que ces Messieurs sont dans la même position que les délégués canadiens, à la convention de Charlottetown. Ils viennent ici de leur propre mouvement, n'ayant jamais consulté la législature de Terre-neuve sur le sujet de leur visite. Tous deux sont, dit-on, en faveur de l'union de toutes les provinces.

Les pirates du lac Erié.—Il y a quelque temps, des pirates confédérés s'emparèrent, sur le lac Erié, de deux vaisseaux de la marine marchande des Etats-Unis. Leur intention était de les armer et de s'emparer du Michigan, bâtiment de guerre du gouvernement fédéral, armée de 16 canons et chargé de la garde de l'île Johnson, où se trouvent détenus plusieurs milliers de prisonniers rebelles. Heureusement, les chefs de ce complot furent faits prisonniers. Quant aux autres complices, ils se sauvèrent sur le territoire canadien. Nos autorités ont été notifiées du fait et on leur a demandé l'extradition de ces pirates.

Le sergent Mayor Hastings, de Québec, a été envoyé à leur recherche; mais il est revenu lundi dernier, sans avoir pu opérer aucune arrestation. Cet insuccès est d'autant plus surprenant que les pirates ont voyagé ouvertement pendant plusieurs jours ils se permettaient même d'enregistrer leurs noms dans les registres de chaque hôtel où ils se sont arrêtés. Ils se nomment R. L. Smith, Brislaw Clark, O. Dunn, Holt, Robert Drake, Cantain Bell. Une description détaillée de chacun d'eux est entre les mains des agents de la police secrète.

Le Courrier de Buffalo nous apprend que sept ou huit des individus concernés dans cette affaire, ont été arrêtés à Sainte-Catherine Haut-Canada, et qu'ils seront gardés en prison jusqu'à ce qu'il en ait été disposé, conformément aux dispositions du Traité.

Le Sultan brick voyageant entre Cleveland et Buffalo est péri dans le courant du mois dernier, à une lieue du rivage. Tout l'équipage, se composant de Nelson Webster, capt. Elenzar Spear, Second, Douglas Webster, Christopher Roe; James Greer, Stephen Johnson, Monroe Ellsworth, a été englouti à l'exception d'un seul survivant au désastre.

Le Journal de Québec nous apprend que les fidèles des Trois-Rivières vont être appelés, le 18 octobre, à assister à la célébration, dans leur cathédrale, du 12e anniversaire du sacre de leur vénérable évêque et de sa 50e année de prêtre.

Les évêques de la Province doivent s'y trouver, ainsi qu'un grand nombre de prêtres des différents diocèses.

C'est la première fois, nous dit-on, qu'un évêque en Canada voit arriver sa 50e année de sacerdoce.

Un correspondant parisien rend compte d'un incident qui a produit une vive et profonde émotion parmi les personnes qui assistaient, le 7 de ce mois dans la chapelle russe, à l'anniversaire du couronnement de l'empereur Alexandre. La colonie russe se trouvait réunie dans la chapelle. Lorsque tout le monde était à genoux, on entendit soudain un terrible cri de : "Vive la Pologne!" poussé en langue polonaise et par une voix de basse des plus profondes. L'assemblée demeura stupéfaite; les dames pâlirent, et plusieurs d'entre elles furent prêtes à perdre connaissance; car ce cri—venant de tout à fait sépulcral. Le prêtre seul conserva son sang-froid. Quant aux Russes présents à la cérémonie, c'est à peine s'ils osent parler de cette événement.

DÉCÈS.

La mort, cette moissonneuse impitoyable, vient d'arracher à la vie une de ces fleurs, qui naissent le matin et qui disparaissent le soir. En cette ville, hier, vers deux heures du matin, Mademoiselle Rose Boyka, après une maladie de plus d'un an, souffrante avec la résignation d'une vraie chrétienne, remettait à Dieu le gage précieux de cette belle âme qu'il lui avait confié, payait le tribut que tout mortel doit au Tout-Puissant, et disait en même temps, adieu à toutes les espérances d'une jeune fille de 21 ans. Ses parents chéris sechèrent leurs pleurs en pensant qu'elle a quitté cette terre d'exil, pour aller au ciel recevoir le prix de ses vertus et participer au bonheur des élus. Le grand nombre d'amis qui l'entouraient à son lit de mort récitèrent pour le repos de son âme une prière en souvenir de l'amitié qui les ont unis sur la terre.

Un service sera chanté demain à 8h, auquel ses parents et amis sont priés d'y assister. —Communiqué.

MARCHE DE ST. JEAN.

ST. JEAN, 4 OCTOBRE 1864.

Table of market prices for various goods in St. Jean, including flour, grain, and oil, with columns for item names and prices in dollars and cents.

Dr. G. Moorhead.

ENCOIGNEURE DES RUES GRANT ET ST. JACQUES Ex-Résidence du Capitaine DesRivières St. Jean, 23 Juin 1864.

MARCHE DE MONTREAL.

MONTREAL, 3 OCTOBRE 1864.

Table of market prices for various goods in Montreal, including flour, grain, and oil, with columns for item names and prices in dollars and cents.

Quelle est votre maladie ?

On peut signaler une centaine de variétés de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toute le sens commun suggère que la médecine qui rone à cet organe toute sa vigueur est le vrai remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond : les Pilules de Bristol recouvertes de sucre. Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre sont dangereux. Il vaut mieux laisser la dyspepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient sans rapidement que la maladie. Il n'en est pas ainsi des pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foie est malade, elles le rendent à son état normal, si les intestins sont obstinés, elles les rétablissent, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement, elles lui rendent sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes.—A St. Jean, chez F. L. Wight.

TEMOIGNAGE remarquable.

Messrs Picault et fils, chimistes et Droguistes No. 42 rue Notre-Dame, Montréal, ont reçu le témoignage suivant. Montréal, C. E. 31 juillet 1863.

Messrs Drs. Picault et fils. Ceci est pour certifier que durant cinq ans, j'ai été soumise à une débilité générale incapable de vaquer aux soins du ménage, souffrant beaucoup de palpitations de cœur. J'étais constamment fiévreuse, et j'éprouvais des douleurs par tout le corps, j'ai essayé de tout—j'ai consulté les médecins, sans aucun effet. Il y a douze mois, je fus induite à essayer la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, et avant d'en avoir pris deux bouteilles, je me sentis mieux; mais mes moyens ne me permettant pas de continuer, la maladie revint lorsque vous m'en avez généreusement donné quelque bouteille. C'était le remède dont j'avais besoin, et l'effet en fut merveilleux. Je suis maintenant tout autre; je me sens bien, je mange bien, je dors bien, et je fais tout mon ouvrage sans la moindre fatigue. Je ne puis trop recommander cette médecine inappréciable à ceux qui souffrent et je n'ai aucun doute qu'ils n'en retirent les mêmes avantages que moi.

ANGELE DANIEL, épouse de Célestin Courtois, 95, rue Visitation Assermentée devant moi le 31 juillet 1863 J. BOULANGET, J. P.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean, par F. L. Wight.

CORPORATION.

DE LA VILLE DE ST. JEAN.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle de perception de la Corporation de la Ville de St. Jean, est complété, et qu'il est maintenant déposé au bureau du sousigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des cotisations, sont requises d'en payer le montant au sousigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

T. R. JOBSON, Secrétaire Trésorier de la Ville de St. Jean. St. Jean, 18 septembre 1864.

Licitation Volontaire.

LUNDI le 17 OCTOBRE prochain, à DIX HEURES A. M., sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, township de Stanbridge, UN LOT DE TERRAIN situé dans le neuvième rang des lots du dit township de Stanbridge, étant la moitié nord du lot No. 14, et contenant environ cinquante acres en superficie. Ce lot de terre dépend de la communauté de biens qui a existé entre Pierre Lanou et feu Onésime Ponton son épouse. F. LESAGE, N. P., Notre-Dame-des-Anges, 23 septembre 1864.

LICITATION.

SERA VENDU MARDI le ONZIÈME jour du mois D'OCTOBRE prochain, à deux heures de l'après midi, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte-Brigide de Monnoir, l'immeuble ci-après désigné, dépendant des successions des défunts Hubert Landry et Emelie Ethier, son épouse; Savoir : UN LOPIN de TERRE sis et situé dans la dite paroisse de Sainte-Brigide de Monnoir, connu et désigné sous les numéros dix neuf et vingt, contenant quatre arpens et demie de large sur trente arpens de profondeur, plus ou moins, borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par le numéro onze et un vuide, d'un côté par le terrain de Pierre Landry et de l'autre par celui de Joseph Giroux, avec une maison, une grange et une étable dessus construites. Pour les conditions s'adresser au sousigné, à son Bureau, à Saint-Romuald de Farnham, lesquelles seront données au jour de l'adjudication. EDMOND CLÉMENT, N. P. St. Romuald de Farnham, 19 sept. 1864.

AVIS.

Le sousigné donne avis que le jour du Concours au Labour offert aux Laboureurs de ce Comté, a été changé pour un autre qui sera prochainement connu. Par Ordre. EUG. ARCHAMBEAULT. St. Jean, 27 septembre 1864.

C. J. LABERGE, AVOCAT, SAINT-JEAN.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'ils en ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de

Marchandises Sèches de Goût et d'Etape, des mieux choisis, Groceries, VERRERIES, FAIENCES, LIQUEURS, ETC. Porte voisine, Côté Nord-Est de Mme. Perrault, en face de la brasserie nouvelle.

Rue Front, ST. JEAN, C. E. BONNE COUR ET REMISES. St. Jean, 7 Juin 1861.

A. N. CHARLAND, AVOCAT.

Bureau ci-devant occupé par l'HONORABLE C. J. LABERGE.

Il suivra le Cours du District d'Iberville et le Circuit de Marieville.

Carreau & Rhinville. AVOCATS.

RUE ST. JACQUES, ST. JEAN. S'adresser à J. P. Carreau St. Jean et à H. F. Rainville Montréal. M. M. C. et R. se chargent d'affaires pour le Circuit de St. Marie. M. Rainville est à St. Jean tous les samedis. St. Jean, 1er juillet 1864.

HARNAIS ! HARNAIS !

WM. BORBRIDGE, RUE FRONT, ST. JEAN.

Attire respectueusement l'attention du public sur son grand assortiment de

Harnais de première Classe COLLIERS, SELLES, FOUETS, Harnais de travail, couvertes, &c.,

De tous genres, fabriqués avec le plus grand soin et avec les meilleurs matériaux. Sous le rapport de la solidité et de l'élégance ses ouvrages peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de mieux dans le pays. La ponctualité qu'il mettra à exécuter les commandes dont on voudra bien l'honorer; jointe à la bonté de l'ouvrage et la grande réduction de ses prix, lui font espérer de mériter une part de l'encouragement du public qu'il sollicite respectueusement.

On trouvera aussi un bon assortiment d'ornements pour Les HARNAIS et les VOITURES.

De plus une grande quantité DE VALISES ET DE PORTEMANTEAUX de tous genres et dans les derniers goûts

Il se charge de toutes espèces de Bourures.

Les réparations seront faites sous le plus court délai possible. St. Jean 10 mai 1864.

JOHN MCDONOUGH Marchand-Tailleur

Est maintenant dans le nouveau magasin à côté de chez Langelier et Decelles. Il a en mains un assortiment de Draps les plus fins et de Tweeds les plus riches et les plus recherchés à des prix fort modérés. Les ouvrages sont garantis et exécutés dans le plus court délai. St. Jean 13 Septembre 1864.

GARE AU FROID!!

La maison LUDGER LANGELIER & Cie., a fait dans le cours de l'été des transactions qui lui permet d'augmenter considérablement son commerce d'autoir. Les articles telle que

MANCHONS, GANTS & MITAINES

confectionnés pour cet établissement sont d'une grande richesse et peuvent être vendus à des prix modérés. La mode y est traitée avec le plus grand respect.

Les Casquettes et les Casques, Les plus variés et les plus élégants se trouveront toujours chez LUDGER LANGELIER. St. Jean, 13 Septembre 1864.

L'Hiver ! L'Hiver ! GARE A VOUS!!

S. SIMMONS, Tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, les invite à venir visiter le plus grand assortiment de

PELLETIERES, Pour Dames, Messieurs et Enfants, qui se soit jamais offert en vente en cette ville, consistant en :

Casques, Casquettes, Victorines, Boas, Manchons, Gants, Mitaines, &c.

Vu qu'il confectionne lui-même il se croit en état de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, et par là-même, mériter, comme par le passé, l'encouragement libéral de ses nombreuses pratiques et du public en général.

— AUSSI :— Une grande variété de Cigarettes, Tabac à Chique et à Fumer, Tabac en Poudre, Pipes de Fantaisies et de Goûts, Porte-Cigarettes, Tabatières, &c., &c.

— DE PLUS :— Cols, Collets, Soulier de Chevreuil, Cannes, et une infinité d'articles trop long pour être mentionnés.

Le tout sera vendu aux plus bas prix possibles en gros en détail.

Les Marchands de la campagne sont particulièrement invités d'aller examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Ayant de plus fait un engagement avec M. C. A. PROVENDIE, ex-commis chez M. J. T. HAZEN, qui négligera rien pour donner entière satisfaction à ceux qui voudront bien le patroniser.

N'oubliez pas de faire une visite au magasin de monsieur. S. SIMMONS. RUE FRONT. St. Jean 16 Sept. 1864.

A VENDRE OU A LOUER.

UN MAGNIFIQUE EMPLACEMENT situé au Grand Bernier, au bout de la montée de St. Jean, de six arpens en superficie, avec maison, Boutique de Forge, écurie et autres dépendances. Très avantageusement située pour un mécanicien ou un commerçant.

Pour les conditions qui seront des plus faciles, s'adresser à St. Jean à THÉODORE ROY, BOUCHER, St. Jean, 16 août 1864.

H. CORVAN, ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, COTE EST. Tous les ouvrages sont garantis. St. Jean 30 mai 1860

MATTHIAS JANNARD, Nouvelle Manufacture Canadienne

DE CERCUEIL.

No. 9, Cote St. Lambert, Continuation de la Rue S. Laurent, près de la Rue Craig, Montréal.

M. Jannard sollicite respectueusement une visite à son Etablissement ci-dessus, où il aura constamment en mains toutes sortes de CERCUEILS, tant en Bois qu'en Métal, à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. 15 octobre.

COLLEGE ACADEMIQUE, D'IBERVILLE.

Les Classes du Collège Académique d'Iberville s'ouvriront le ONZE OCTOBRE prochain, sous la direction d'un Prêtre et de quelques Ecclésiastiques.

Avant de publier le plan des études qui seront suivies dans cette maison, nous avons longtemps hésité sur le titre qu'elle devait prendre devant le public.

L'annonceur purement et simplement sous le nom de Collège, nous paraissait une prétention que la fin officielle de l'établissement ne saurait justifier, et semblait devoir nous disposer peu favorablement l'esprit public, qui trouve qu'il n'y a pas besoin de nouveaux collèges dans notre pays.

D'un autre côté, nous n'aurions pas voulu qualifier notre institution de simple titre d'Académie ou d'école supérieure, car il nous semblait que cette dénomination, vulgariisée aujourd'hui par le grand nombre de maisons qui opèrent dans cette sphère d'enseignement, ne pourrait convenir à une maison que l'Evêque du Diocèse confie à la direction d'un Prêtre et d'Ecclésiastiques, et dont le but est de remplir le vide qu'il y a, dans Iberville et les environs, entre l'instruction primaire et l'enseignement élevé des collèges.

Comme la fin officielle de cette nouvelle institution n'est pas de former des sujets pour des professions ni pour le clergé, mais de pourvoir à la classe industrielle, agricole et commerciale, tout en combinant les études de manière à ne pas fermer aux élèves la porte à des carrières plus avancées, nous avons cru que, vu l'extension du but de notre institution, nous pourrions convenablement la présenter au public sous le titre de Collège Académique.

Quoique nous n'ayons pas la prétention d'élever notre établissement au niveau des Collèges, nous ne voudrions pas non plus le tenir dans les étroites limites des écoles locales ou des académies.

L'Institution d'Iberville ne sera jamais un collège régulier, par la raison qu'il ne s'y donnera pas un cours classique suivi. Mais elle sera plus qu'une académie, parce que les élèves feront, en cinq ou six ans, un cours d'étude relevé, en Français et en Anglais, qui embrassera la Grammaire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Histoire, la Tenue des Livres, l'Agriculture, la Composition dans les deux langues, l'Algèbre, les Mathématiques, la Physique, la Chimie, le Dessin Linéaire et l'Architecture.

Les études suivies dans l'Institution d'Iberville, se composeront de deux cours : le cours commercial ou usuel, qui prendra trois ans, et le cours supérieur qui se fera en deux ou trois ans.

Pendant les trois premières années, on fera faire aux élèves [par proviso] les Elements Latins, au cas qu'après leur cours commercial, quelques uns voudraient faire des études classiques. Par cet arrangement ils auront sauvé une année de collège; et après avoir étudié pendant trois ans toutes les matières qui s'enseignent dans les collèges collatéralement au latin, ils se trouveront forts pour prendre la seconde année de latinité. [Syntaxe.]

Nous n'avons pas la prétention de faire de notre maison un collège régulier; mais nous avons trouvé cependant, en sondant le besoin de notre localité, que nous rendrions un important service à la jeunesse en lui donnant le moyen d'apprendre en cinq années les différentes matières usuelles et scientifiques qui ne s'enseignent régulièrement que dans les collèges, et qui, étant réparties sur toute la longueur des études, ne peuvent s'étudier que dans l'espace de neuf ans.

Pour cette année, nous n'ouvrirons probablement que les deux premières classes du cours projeté.

Comme il ne peut manquer d'être à propos de faire donner au public une idée du site du Collège Académique d'Iberville, il suffira, pour les personnes qui connaissent la localité, qu'elles sachent que c'est la résidence de l'honorable Robert Jones qui est devenu la propriété des citoyens d'Iberville, pour les fins de l'éducation dans les conditions que nous venons d'exposer.

Quant à ceux qui n'ont jamais vu l'endroit, il suffira de leur dire que M. Jones a travaillé pendant plus de vingt-cinq ans à donner à sa résidence tous les embellissements de la nature et le confort domestique, dont l'opulence fait naître le besoin, et qui la font rivaliser avec les plus saines habitations de la Montagne de Montréal et du Cap-Rouge de Québec, avec l'avantage sur celles-là, qu'elle est à un pas du Richelieu qui, à cette période de son cours, se déploie dans toute sa beauté sur une largeur de douze arpents.

Iberville étant un grand centre d'affaires et un des premiers entrepôts du Canada pour le commerce des grains, les personnes, des paroisses environnantes y trouveront l'avantage de pouvoir visiter leurs enfants en allant à leurs affaires.

Il n'y a guère, dans le pays, de localité plus avantageusement située qu'Iberville, pour la facilité des communications, à cause des différentes lignes de chemins de fer qui mettent la petite ville sur le chemin de toutes les places les plus importantes du Canada et des Etats-Unis.

Il n'y aura pas de pensionnaires au collège académique d'Iberville. Les élèves y seront demi-pensionnaires, c'est-à-dire qu'ils coucheront au collège et qu'ils y auront tous les autres exercices, à part les repas, pour chacun desquels il leur sera accordé une demi-heure.

Il n'y aura d'externes que les enfants de

la ville. Les personnes trop éloignées d'Iberville pour pouvoir nourrir elles-mêmes leurs enfants pourront s'adresser à plusieurs familles recommandables de la localité, et entre autres à M. E. S. Filiatreault, qui serait déjà prêt à prendre vingt ou trente pensionnaires. Nous pouvons répondre aux parents que dans cette chrétienne et respectable famille, les élèves auront tous les soins désirables pour le confort et la bonne éducation domestique.

Les parents des paroisses environnantes qui trouveraient plus avantageux de nourrir eux-mêmes leurs enfants, pourront s'arranger pour l'appât de leurs vivres avec différentes familles respectables d'Iberville.

Tous les écoliers devant se mettre au chœur de l'Eglise Paroissiale, chacun devra avoir un habillement de chœur.

Il ne se fera aucune remise à moins d'un mois d'absence consécutif.

Les laves mains seront fournis par la maison, mais chaque élève devra se pouvoir de tout ce qui est du lit.

Le costume, qui ne sera de règle que pour les dimanches, fêtes et congés, consistera en un surtout noir à collet droit, avec ceinture en cuir à patente, casquette militaire française, et pantalon noir.

Les élèves pour être admis à l'établissement devront pouvoir lire et écrire à la dictée.

Le prix de l'année scolaire sera de \$18.00 pour les demi-pensionnaires, et pour les externes de \$10.00. Le paiement se fera en deux termes: le premier à l'ouverture des classes et le second entre le PREMIER et le QUINZE mars, et nous tiendront invariablement à ces termes.

A l'entrée des élèves, on donnera aux parents un imprimé des règlements de la maison touchant leurs rapports avec leurs enfants, et deux fois dans le cours de l'année on leur expédiera des bulletins sur leur conduite et leurs études.

J. Z. ASTHIER, Ptre. Curé de St. Athanase, Iberville. St. Jean, 19 août 1864.

Pharmacie de St. Jean, RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.

Dans l'établissement ci-devant occupé par MM. E. D. MACDONALD, F. L. WIGHT, CHIMISTE ET DROGUISTE.

Il tient constamment en mains un assortiment complet de

REMEDES ET DE

Médecines Patentées, PARFUMS, BROSSES, PEIGNES &c., &c., &c.

Huiles, Peintures et Bois de Teinture GRAINES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS.

Le tout garanti de première qualité.

EN OUTRE :

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

AMER DE HOBSTETTER.

EAU DE FLORIDE, ETC.

F. L. WIGHT.

St. Jean, 24 avril 1863.

NOUVEAU MAGASIN !!

Assortiment général!

J. B. CARRIERE,

PORTE VOISINE DE

THEOPHILE ARPIN,

PLACE DU MARCHÉ DE

ST. JEAN,

M. CARRIERE ayant fait l'acquisition

d'un bon assortiment de

Marchandises Nouvelles

Des derniers goûts, sollicite l'encouragement de ses amis et du public en général, qu'il espère mériter par sa ponctualité et sa franchise dans toute ses affaires.

—AUSI—

Groceries, Ferronneries, Provisions, Vaisselles en porcelaine, en pierre et autres. Liqueurs, etc. St. Jean, 17 mai 1864.

LES MARCHANDS

De la campagne qui tiennent des effets de Librairie, ne sauraient trouver un assortiment plus complet et des prix plus réduits que chez

J. B. ROLLAND ET FILS,

No. 8, rue St. Vincent, Montréal. St. Jean, 16 septembre 1864.



Dr. PAGE, Dentiste de Boston. Pratiquant depuis 7 ans en Canada. Il sera ici dans les mois de DÉCEMBRE et JUIN, à l'hôtel Hogle, rue Front, St. Jean.

Dents arrachées sans aucune douleur. Dents plombées de manière à empêcher la carie. Dents artificielles depuis une jusqu'à un atelier complet, insérées en or, argent, platine, caoutchouc vulcanisé, et sur pivots. Tout ouvrage garanti.—CONSULTATIONS GRATIS.

RÉFÉRENCES.

Dr. Wight; G. T. Morehouse, Esq., St. Jean; B. Pomroy, Esq., Président de la Banque des Townships de l'Est, Sherbrooke; Ogden, Shérif; Dr. Badeau, Trois-Rivières. St. Jean, 29 juillet 1864.

Le Grand Remède Canadien.

CONTRE LES

Maladies des Poumons.

DU

Dr. G. A. VALLÉE,

MÉDECIN & CHIRURGIEN

CHIMISTE & PHARMACIEN

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET.

Remède infallible contre toutes les maladies des Poumons, de la Poitrine et de la Gorge, maladies qui toutes tendent à la Consommation.

Témoignage éloquent de L. Lamontagne, employé au bureau du Journal de Québec, Québec, 26 Avril 1864.

Dr. Vallée Trois-Rivières.

MOSSIEUR.

Je ne saurais trop recommander votre Elixir de la Forêt son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, j'ai par mon expérience un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique, que je faisais beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre ELIXIR et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir, car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri cette guérison on ne peut l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE.

Le Regénérateur de la Vue.

Ce remède est composé de substances qui n'ont pas l'effet d'affaiblir la Vue le meilleur remède connu au monde contre les inflammations des yeux, &c.

Dans certains cas, ce remède produira la guérison en 24 heures.

De U. A. Genest, Esq., avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 8 octobre 1863.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Regénérateur de la Vue." du Dr. G. Vallée, Pharmacien de cette cité. Je n'hésite pas à dire, que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'espace de huit jours, par l'usage de l'eau pour la vue du Dr. Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de trente sous, ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis avec confiance, si vous désirez être guéris sûrement et rapidement, procurez-vous le Regénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

Trois-Rivières, 15 février 1864.

PILULES

VÉGÉTALES ANTI-BILEUSES

Ces pilules sont garanties ne contenir aucune préparation de mercure.

Ces pilules sont calculées pour les personnes qui désirent prendre un remède efficace sans nuire à leurs occupations journalières sont excellentes contre les maladies du Sang, de Foie, des Intestins et de l'estomac.

Seul propriétaire,

Dr. G. J. A. VALLÉE, Pharmacien. Trois-Rivières

Agent : F. L. WIGHT, Pharmacien, St. Jean.

4 Mai 1864.—la.

HOTEL ST. JEAN

PAR

FRS MONETTE,

PROPRIÉTAIRE

Rue Richelieu, au Centre des affaires et à quelque pas du Marché.

Il tient constamment des Voitures à la disposition du public.

St. Jean, 31 mai 1860.

ON EXECUTE

A CETTE

IMPRIMERIE

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL En Bouteille d'une Pinte



Le grand Purificateur du Sang, La seule bonne Préparation pour la Guérison permanente des

Cas les plus Dangereux

DE

Serofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la Moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette bleue.

Seuls Fabricants : LANMAN & KEMP. Nos. 63, 71 et 73, Water St., New-York, E.-U.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight.

21 décembre 1863.

Pilules Végétales

DE BRISTOL

ENDUITES DE SUCRE, LE

GRAND REMEDE

POUR LES

MAUX DE POUMONS,

D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES,

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanemment. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

La Dyspepsie ou Indigestion, les

Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de

Tête, l'Hydropisie et les Piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centins la Fiole. A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & CIE., Agents-Généraux pour Montréal, 303, Rue St. Paul, Montréal.

A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight.

21 décembre 1863.

J. DELAGRAVE, AVOCAT.

Rue Nationale, St. Jean 30 mai 1860.

H. TUGAULT, AVOCAT.

Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

OHS. LOUPRET, AVOCAT.

Rue Napier, Iberville, mai.

PHIL. VANDAL, AVOCAT.

RUE FRONT, ST. JEAN

M. Vandal suivra les circuits d'Iberville de Ste Marie et de Napierville.

T. R. JOBSON, NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain,—30 mai.

F. G. MARCHAND, NOTAIRE.

Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE.

Rue St. Jacques, St. Jean, 11 novembre 1862.

Chs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE.

L'ACADIE. L'Acadie, 22 juin 1860.

V. & C. Vinclette, NOTAIRES.

Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860

Dr. BISSONNETTE,

Rue St. Charles, St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier,

Rue Lacadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique Napierville, 21 mai 1861

M. CHS. DEMERS A TRANSPORTE SON

HOTEL

dans la maison ci-devant occupée par

BERNARD O'CAIN

PLACE du MARCHE

Où on trouvera comme par le passé tout le confort possible.

Il a aussi une magnifique cours

bonnes écuries.

St. Jean, 17 mai 1864.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE

De Londres et Liverpool.

CAPITAL—DEUX MILLIONS STERLING.

Et un grand fonds de réserve.

DÉPARTEMENT DU FEU.

Cette Compagnie continue à assurer les

bâtisses et autres propriétés de toutes descriptions contre pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient chargés par aucunes des compagnies anglaises.

Toutes pertes raisonnables sont promptement réglées sans déduction ou discompte et sans référence en Angleterre.

Le grand Capital et la direction judicieuse de cette Compagnie offrent la plus grande sûreté aux assurés.

Aucune charge pour police ou transport.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts parmi un grand nombre d'autres par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies.

Parfaite sécurité pour remplir parfaitement ses engagements envers les teneurs de polices.

Taux favorables de premium.

Une grande réputation de prudence et de jugement et la plus grande libéralité dans la considération de toutes les questions qui concernent les intérêts de ses assurés.

Il est alloué trente jours de grâce pour le paiement et le renouvellement de premium et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute sans intention.

Les polices qui échoient sans le paiement de premiums peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant le premium, avec une amende de dix chelins par cent, sur la reproduction de preuve satisfaisante de la bonne santé de la personne assurée.

Participation de profits par l'assuré, se montant aux deux tiers du montant net.

De forts bonus ont été déclarés en 1855 se montant à £2 par cent, par année, sur la somme assurée, étant sur les âges de vingt à quarante, 80 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1860.

On ne charge pas pour les seaux et les polices.

Rémunération du Médecin payée par la Compagnie.

Four References Medical—B. H. Wight, Médecin.

Agent pour St. Jean et les environs, Wm. COOTE.

Agent à Montréal, H. L. ROUTE.

23 janvier 1863.